



**Onzième
Congrès des Nations Unies
pour la prévention du crime
et la justice pénale**

Bangkok, 18-25 avril 2005

Distr.: Limitée
23 avril 2005

Français
Original: Anglais

Rapport du Comité I. Points 6 et 7 de l'ordre du jour et ateliers 1, 2 et 3

Additif

Atelier 3. Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque

Délibérations

1. À ses 10^e à 11^e séances, le 23 avril 2005, le Comité I a tenu un atelier sur les stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque, organisé en coopération avec le Centre international pour la prévention de la criminalité. Le Comité était saisi des documents suivants:

- a) Document de travail sur l'atelier 3: Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque (A/CONF.203/11);
- b) Guide de discussion (A/CONF.2003/PM.1 et Corr.1);
- c) Rapports des réunions régionales préparatoires au onzième Congrès (A/CONF.203/RPM.1/1, A/CONF.203/RPM.2/1, A/CONF.203/RPM.3/1 et Corr.1 et A/CONF.203/RPM.4/1).

2. À la 10^e session, le Président a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a exposé en particulier les progrès accomplis depuis l'adoption par le Conseil économique et social des orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine (résolution 1995/9 du Conseil, annexe) et le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à Vienne en 2000. Il a noté que l'un des temps forts avait été l'adoption des Principes directeurs applicables à la prévention du crime (résolution 2002/13 du Conseil), qui établissaient les principes à respecter en vue de parvenir à des stratégies et des pratiques efficaces. Il a noté également que, bien que, dans l'ensemble, les connaissances et les pratiques optimales se soient améliorées, la mise en œuvre efficace restait souvent



problématique. Il a souligné la nécessité de démontrer l'efficacité des stratégies de prévention de la criminalité, de convaincre les parties prenantes à tous les niveaux d'adopter une approche équilibrée en matière de prévention du crime et de faire en sorte que les principes régissant cette prévention soient fermement ancrés dans la législation, la gestion et l'administration. En conclusion, il a déclaré que les pratiques optimales qui avaient porté leurs fruits en matière de prévention et de recul de la criminalité tenaient compte des besoins spéciaux des populations minoritaires et des groupes vulnérables, ainsi que des facteurs sociaux, politiques et économiques d'ordre plus général.

3. Au cours de l'atelier se sont déroulées 6 tables rondes, au cours desquelles 19 exposés ont été présentés. Les différents sujets de l'atelier ont été présentés au début. Lors de la séance matinale, les participants ont examiné les stratégies et les pratiques relatives à la délinquance urbaine, tandis que la séance de l'après-midi portait sur les stratégies visant les jeunes risquant de tomber dans la délinquance ou d'en être victimes ainsi que ceux qui sont déjà en conflit avec la loi.

4. Le Ministre australien de la justice et des douanes, prenant la parole à la 10^e séance du Comité, a souligné l'importance des partenariats, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau local, en matière de prévention de la criminalité, ciblant en particulier les implications locales de la criminalité transnationale organisée. Notant que la majorité des mineurs en détention en Australie avaient déjà goûté à la drogue, il a insisté sur le lien entre drogue et délinquance et sur l'importance des programmes de prévention coordonnés et reposant sur des données factuelles en vue de traiter des risques multiples.

5. À la 10^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants d'El Salvador, de l'Italie, de la Suède, de l'Oman, de la Finlande, de la France, de l'Argentine, du Maroc, des États-Unis d'Amérique et de Samoa. À la 11^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis, de l'Indonésie et de l'Égypte. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de Défense des enfants – International et de l'American Society of Criminology.

Débat général

6. La première communication liminaire soulignait qu'il fallait d'urgence faire face aux problèmes concernant la délinquance urbaine et les jeunes à risque; il y était noté que, dans nombre de pays, l'intensification de l'urbanisation, le manque d'infrastructures, le peu d'accès aux services, la difficulté de se procurer un revenu ainsi que l'écart toujours plus grand entre les revenus expliquaient l'éclatement de la famille classique, des réseaux sociaux et culturels et des structures d'appui. La délinquance, la violence et l'insécurité en milieu urbain, particulièrement dans les pays en développement, s'étaient aggravées, souvent facilitées par le trafic de drogues et d'armes à feu ainsi que par l'apparition de formes locales de criminalité organisée et de traite des personnes. Dans de nombreuses zones urbaines, la proportion d'enfants et de jeunes vivant dans des conditions de pauvreté et d'instabilité était élevée, et ces conditions faisaient d'eux des personnes fortement susceptibles de tomber dans la criminalité et des victimes potentielles. Nombre de ces enfants faisaient l'objet d'une traite, ou s'adonnaient eux-mêmes au trafic d'armes légères et de drogues, tandis que d'autres devenaient à la fois auteurs d'infractions et victimes de la violence qui s'ensuivait. Les habitants des villes, et particulièrement les jeunes, étaient extrêmement vulnérables et ils constituaient un

vivier pour la criminalité transnationale organisée. Le lien entre la criminalité locale et la criminalité transnationale était évident.

7. La deuxième communication liminaire faisait ressortir les enjeux de la prévention de la délinquance urbaine ainsi que ses liens avec l'urbanisation et avec la gouvernance aux plans international, national et local. Elle se fondait sur les données d'expérience du programme "Des villes plus sûres" dans le cadre duquel était mise en œuvre l'approche stratégique coordonnée de la prévention du crime exposée dans les Principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime. Compte tenu de l'extension spectaculaire des quartiers marginalisés dans les grandes villes, liée à l'aggravation de la délinquance et de l'insécurité, il était clair qu'il fallait que les organismes compétents prennent des mesures concrètes. Il a été noté, à cet égard, que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) avaient établi des liens de coopération étroits en vue de la formulation et de l'exécution de projets conjoints relatifs à la prévention de la délinquance urbaine.

8. À la première table ronde ont été présentées trois initiatives prises respectivement en Belgique, au Chili et au Pérou, qui montraient comment les pouvoirs publics de pays aux réalités politiques, économiques et sociales très diverses agissaient en faveur de la prévention du crime. Les experts ont débattu la participation des pouvoirs locaux et l'intégration des activités faisant appel à la participation des collectivités au moyen de divers dispositifs. La discussion a porté essentiellement sur les réalisations et sur les enjeux des diverses initiatives, indiquant qu'elles avaient permis une plus grande sensibilisation aux problèmes, que la population faisait davantage confiance à la police, que la cohésion sociale se resserrait, que les programmes de prévention du crime étaient plus complets, et même, dans un cas, que l'incidence de la délinquance urbaine avait reculé de façon spectaculaire. Toutefois, s'il était évident que certains éléments des projets concernés avaient porté leurs fruits, les experts ont fait état de défis à relever, notamment pour ce qui était du manque de soutien politique, de la difficulté qu'il y avait à donner des moyens d'action à la population, de la pénurie de ressources et de la difficulté à plaquer un modèle international sur les réalités locales.

9. La deuxième table ronde a donné des exemples de partenariats locaux efficaces sur le long terme et qui jouissaient de l'appui des pouvoirs publics. Le projet exécuté dans le cadre du programme "Des villes plus sûres" à Dar es-Salaam avait porté ses fruits malgré les problèmes ardues qui se posaient, et il pouvait désormais être reproduit dans d'autres villes. La mise en place d'une surveillance policière de proximité aux Philippines, accompagnée d'une étude de cas, faisait une large place à la décentralisation du maintien de l'ordre et à la mise en confiance. La série de stratégies et d'interventions pondérées et polyvalentes mises en œuvre à Diadema (Brésil) avait permis de réduire la violence urbaine et le taux d'homicide de 65 % en cinq ans.

10. La troisième table ronde a axé ses travaux sur les problèmes que posait l'élaboration de stratégies ciblées à composante sociale. Pour les stratégies exceptionnelles de renouveau urbain en cours d'exécution dans la municipalité de eThekweni (ville de Durban) en Afrique du Sud, on avait judicieusement consulté la population au sujet du réaménagement prévu, ce qui avait permis de mettre en place un environnement sain, de créer des emplois, de favoriser le tourisme et de faire

reculer la délinquance. Il a aussi été discuté de l'expérience menée à Tananarive en vue de renforcer les capacités de la population de cette ville.

11. La quatrième table ronde a porté sur les jeunes à risque. Elle a illustré les politiques en faveur de la jeunesse menées en Angleterre et au pays de Galles, qui établissaient un cadre de prévention de la délinquance parmi les jeunes à risque et ceux en conflit avec la loi, depuis la jeune enfance jusqu'à l'âge de 19 ans, avec des projets ciblés de prévention assortis d'activités d'appui et s'attaquant aux facteurs de risque susceptibles de toucher les plus vulnérables. Un autre projet d'intervention précoce a été présenté, qui concernait le Queensland (Australie) et qui a montré comment des interventions soigneusement exécutées et évaluées, se fondant sur des connaissances approfondies et des modèles efficaces, pouvaient contribuer à l'épanouissement des enfants et des familles, afin de renforcer leur protection et de réduire les risques de les voir tomber dans la délinquance ou en devenir les victimes. Les experts ont également été informés de l'avant-projet d'orientations établi par les autorités nigérianes en matière d'administration de la justice pour enfants, qui montrait comment la prévention pouvait être intégrée à la législation afin de faire évoluer les comportements et établir des normes; il montrait aussi comment le maintien de l'ordre par des moyens informels, le respect des droits de l'homme et les démarches d'inclusion pouvaient être encouragées parmi les populations locales.

12. La table ronde sur les projets ciblant des groupes spécifiques à risque a montré combien il importait d'inclure les jeunes et de les faire participer à la conception d'interventions. Elle a analysé l'approche stratégique retenue en République tchèque pour faire face à la traite des jeunes, et particulièrement des jeunes femmes, ainsi qu'à leur exploitation sexuelle. Il s'agissait essentiellement de créer des coalitions contre la traite afin de protéger les victimes potentielles et les jeunes à risque en général. La participation d'organisations non gouvernementales était indispensable car elles jouaient un rôle de premier ordre pour ce qui était de repérer les victimes qui hésiteraient à chercher une aide auprès des organismes publics. Les experts ont également discuté d'un projet en cours d'élaboration à Rio de Janeiro (Brésil), qui donnait matière à réflexion sur l'importance et la valeur des interventions ciblant les enfants enrôlés dans des bandes impliquées dans des conflits armés. Une étude internationale sur les enfants et les jeunes entraînés dans la violence armée organisée a illustré ce phénomène de type nouveau qu'est la lutte armée entre bandes de jeunes qui prennent part au trafic de drogues au niveau tant local que transnational. Enfin, un autre projet a été présenté, intitulé "House for Youth" (Loger les enfants), exécuté au Cambodge et au Viet Nam, et dont la portée avait été étendue pour apporter un soutien aux enfants des rues, ainsi que, de plus en plus, à ceux qui faisaient l'objet d'une traite, et leur dispenser une formation.

13. La dernière table ronde a présenté le référentiel mis au point par Habitat et le Conseil sud-africain de la recherche scientifique et industrielle pour diffuser les pratiques optimales et des modèles reproductibles d'initiatives en matière de prévention du crime. Les experts ont aussi discuté de certains exemples de formation à ce type de prévention, ainsi que des échanges entre régions et entre villes, en se fondant sur les données d'expérience de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient. À cette discussion ont fait suite des exemples d'assistance technique concernant des projets

de renforcement des capacités, l'accent étant mis en particulier sur le projet de coopération Sud-Sud de l'ONUUDC.

14. Au cours de l'atelier, le Centre international pour la prévention de la criminalité a lancé son nouveau recueil des stratégies et programmes prometteurs sur la prévention de la délinquance en milieu urbain et sur les jeunes à risque, qui montrait à quel point la prévention intégrée de la criminalité devenait un fait et prenait corps dans toutes les régions du monde, confirmant ainsi le principe de viabilité de ce type de prévention énoncé dans les Principes directeurs applicables à la prévention du crime (résolution 2002/13 du Conseil économique et social, annexe).

15. Plusieurs intervenants ont souligné que les stratégies visant à s'attaquer à la violence entre mineurs organisés en bandes ne devraient pas se limiter à des mesures de répression, mais qu'elles devraient également favoriser la création de conditions sociales propices à la prévention de la violence juvénile. On trouvait un exemple de coopération internationale dans le plan pour une Amérique centrale plus sûre, qui définissait une stratégie globale de prévention de la délinquance urbaine commise par des bandes de jeunes et prévoyait une assistance aux jeunes à risque.

16. Plusieurs intervenants ont analysé la notion de jeune à risque et souligné notamment que, si les enfants des rues, les mineurs en conflit avec la loi et les membres de bandes organisées étaient souvent considérés comme une "cause perdue" par les pouvoirs publics, ils risquaient en réalité de se trouver encore plus marginalisés et d'être victimes de l'exploitation sexuelle ou de la traite, de sombrer dans la toxicomanie ou encore de contracter le VIH/sida. Il a également été souligné que les actes de violence mineurs ou la participation à des infractions mineures, les "actes d'incivilité", comme l'intimidation ou le vandalisme, constituaient souvent les prémisses de la participation à des infractions plus graves, ou du risque de les subir.

17. De nombreux participants ont souligné qu'il importait de suivre et d'évaluer sur le long terme les programmes de prévention de la criminalité afin d'en analyser correctement les résultats, particulièrement en ce qui concerne leur rentabilité et leur viabilité. Cela impliquait de consolider les connaissances verticales et les mesures de suivi basées sur des données factuelles. Les méthodes d'évaluation couronnées de succès comprenaient l'auto-évaluation, l'évaluation du niveau de satisfaction des bénéficiaires et la reproductibilité des études menées auprès des victimes.

18. De nombreux intervenants ont estimé que la justice réparatrice était, dans leur pays, un élément capital des stratégies de prévention de la criminalité. L'importance des initiatives de proximité pour la prévention de la criminalité a également été soulignée. Dans un pays, on avait offert aux personnes âgées ou handicapées la possibilité de signaler les infractions depuis leur domicile et un système de signalement en ligne des infractions mineures avait été mis en place. D'autres pays ont donné des exemples d'initiatives en matière de prévention de la criminalité qui comportaient des éléments visant la restructuration, la réorientation et le perfectionnement du personnel des services de détection et de répression. En particulier, des services de police de proximité avaient été mis en place dans plusieurs pays afin de rapprocher la police de la population et de favoriser une

approche coopérative afin de faire reculer la criminalité et d'intensifier le sentiment de sécurité.

Conclusions et recommandations

19. L'atelier a mis en évidence les points forts de la prévention de la criminalité et fait ressortir que la majeure partie des efforts de prévention menés au niveau international en vue d'enrayer la progression de la criminalité et de la violence ordinaires devait reposer sur les pouvoirs centraux et locaux ainsi que sur la population locale. La prévention bien étudiée au niveau local pouvait jouer un rôle déterminant. Cela représentait un défi majeur que les autorités internationales, nationales, sous-régionales et locales devaient relever.

20. De plus en plus d'États élaboraient et appliquaient des stratégies viables et efficaces pour faire reculer la criminalité et l'insécurité et favoriser la sécurité en milieu urbain et chez les jeunes à risque, conformément aux instruments de prévention de la criminalité des Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et les objectifs du Millénaire pour le développement qui y étaient énoncés, la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée, annexe) et les Principes directeurs applicables à la prévention du crime (résolution 2002/13 du Conseil économique et social, annexe).

21. L'atelier a recommandé que les États Membres se penchent sur les questions suivantes:

a) Adopter et mettre en œuvre les Principes directeurs applicables à la prévention du crime et les règles et normes internationales concernant les droits des jeunes;

b) Établir des stratégies et politiques globales pour permettre et étayer l'élaboration de politiques relatives à la prévention de la délinquance urbaine et aux jeunes à risque au niveau des autorités locales;

c) Donner aux autorités locales les moyens de mettre au point des approches intégrées et stratégiques en matière de prévention de la criminalité en accordant une attention particulière aux jeunes à risque. Pour cela, ces autorités devraient prendre la tête des opérations et agir dans une perspective multisectionnelle, notamment avec les services locaux et l'administration locale, et collaborer avec les associations locales, les organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et la société civile;

d) Formuler des stratégies adaptées aux réalités et privilégiant l'intégration des jeunes à risque au détriment de leur exclusion, notamment pour ce qui concerne les minorités ethniques et culturelles ainsi que les jeunes gens et les jeunes filles; ces stratégies devraient favoriser et encourager leur participation active aux décisions sur les questions qui les concernent;

e) Élaborer des stratégies sexospécifiques, comportant des éléments spécialement conçus pour certains groupes de jeunes à risque et les ciblant. Cela comprendrait les jeunes à risque dans les zones urbaines les plus défavorisées, les enfants des rues, les bandes de jeunes, les jeunes faisant l'objet d'une exploitation sexuelle et ceux victimes de la drogue, de la guerre, des catastrophes naturelles et du VIH/sida;

f) Formuler des stratégies et mettre en œuvre des plans spécifiques visant à promouvoir, au niveau local, des mesures de substitution à l'emprisonnement et à aider les personnes sortant de détention, en ayant recours à la justice réparatrice et privilégiant le renforcement des capacités individuelles et collectives en vue de résoudre les conflits avant qu'ils ne dégèrent;

g) Élaborer des interventions ciblées en faveur des groupes et quartiers les plus exposés en ayant recours, autant que possible, à des bonnes pratiques et des approches factuelles qui seraient adaptées et mises au point en fonction des conditions, des besoins et des réalités à l'échelon local. Les autorités nationales, sous-régionales et locales aideraient ainsi à consolider les éléments qui permettent de protéger les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et de combattre les conditions propices à la criminalité transnationale;

h) Mettre en œuvre des politiques assorties d'un dispositif de suivi et d'évaluation de leur application et leurs résultats en vue de faciliter l'adaptation et le recours plus généralisé aux pratiques optimales qui sont viables et économiques, ainsi qu'à des connaissances factuelles. À cette fin, il faudrait accorder une attention plus grande à l'élaboration d'outils, tels que des indicateurs aux fins de l'évaluation, et à l'assistance en matière d'analyse et planification stratégique.

22. L'atelier a recommandé à la communauté internationale, notamment les donateurs, d'envisager de faciliter et d'étayer le renforcement des capacités des autorités nationales et locales, notamment grâce aux échanges entre villes, ainsi que l'assistance technique et la formation, en accordant une attention particulière au transfert d'expérience entre les pays en développement avec le soutien de l'ONUDC et d'Habitat.
